



**Municipalité de Mont-Saint-Michel**

**AVIS PUBLIC**

**DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION  
POUR L'ANNÉE 2019**

AVIS est par la présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Mont-Saint-Michel sera, en 2019, en vigueur pour son deuxième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau de la direction générale, au 94, rue de l'Église à Mont-Saint-Michel, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

**MRC D'ANTOINE-LABELLE**

Service de l'évaluation foncière  
425, rue du Pont  
Mont-Laurier (Québec) J9L 2R6

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 431 de la MRC d'Antoine-Labelle et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

L'évaluation ainsi que la matrice graphique des immeubles sont également disponibles sur le site de la MRC : <http://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/services-en-ligne>

DONNÉ À MONT-SAINT-MICHEL, ce 2 octobre 2018.

La secrétaire-trésorière,

\_\_\_\_\_  
ANNIE MEILLEUR, DIRECTRICE GÉNÉRALE

---

---